

## **DROIT DE TIMBRE SUR LES PASSEPORTS**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2008, les tarifs à appliquer seront les suivants :

Mineurs de moins de 15 ans au jour de la demande	<b>gratuité</b>
Mineurs de 15 ans à 18 ans au jour de la demande	<b>1 500 F</b>
Adultes	<b>3 000 F</b>

Nos services se tiennent à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire que vous jugeriez utile.